

MUNICIPALITÉ DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)
MRC DE PORTNEUF

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné aux contribuables de la municipalité des territoires non organisés (TNO) de la MRC de Portneuf :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf adoptera ses prévisions budgétaires et imposera les taxes pour l'année 2021 concernant les territoires non organisés de la MRC de Portneuf, lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra le 9 décembre 2020 à 19 h.

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette assemblée porteront exclusivement sur le budget.

Les séances du conseil de la MRC se tiennent actuellement en visioconférence. Celles-ci sont diffusées sur les ondes de CJSR et via la plateforme web de cette dernière : <https://www.cjsr3.com/conseils-de-villes> quelques heures après la tenue des conseils.

À noter que le budget fera l'objet d'une présentation et sera déposé lors de la séance de travail du 9 décembre 2020, précédant la séance extraordinaire du 9 décembre 2020.

CAP-SANTÉ, CE 25 NOVEMBRE 2020.



Josée Frenette, B.A.A., OMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière